

RU DE CHALEY



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES DU CANYONISME

Juillet 2025



Les **cours d'eau encaissés** sont des **milieux naturels d'exception**, à l'interface entre milieux aquatique, rupestre et terrestre. Ils sont le **lieu de vie d'une faune et une flore spécifique**. En outre, ces cours d'eau sont un **support d'activités de loisirs**. Ils méritent donc une vigilance particulière.

Situé sur les contreforts du Bugey, au cœur des gorges de l'Albarine, dans un Espace Naturel Sensible du département de l'Ain, le **Ru de Chaley** est un cours d'eau dont le **fonctionnement hydrologique a été historiquement influencé par les activités humaines**. D'une part, avec l'aménagement d'un barrage visant le stockage d'eau potable pour un captage, et d'autre part, avec la création de petits aménagements légers et intégrés visant à améliorer la praticabilité par les canyonistes (rehaussement de vasques par déplacement de blocs, jointement naturel par concrétionnement et formation de tuf). Sur sa partie aval, une station hydroélectrique fonctionne toujours.

De par son profil peu encaissé et la présence d'obstacles diversifiés et contournables, ce cours d'eau constitue un **parfait site d'initiation à la pratique du canyonisme** : toboggan, petites cascades, sauts de faible hauteur. Son débit et sa qualité d'eau en font un site privilégié par les moniteurs en saison estivale, il constitue même une solution de repli lorsque l'eau vient à manquer dans d'autres canyons du Bugey. Par ailleurs, du fait de sa localisation à **proximité de l'agglomération lyonnaise** et de son **accessibilité** (au voisinage de la gare de Tenay), il contribue à l'offre touristique et de loisir de la vallée de l'Albarine. Le Ru de Chaley aussi appelé Ruisseau de la Gorge est donc largement fréquenté par les adeptes du canyonisme mais aussi, sur certaines parties, par les baigneurs.

Aujourd'hui, **le canyonisme y est essentiellement pratiqué de manière professionnelle avec des groupes encadrés**, en particulier les **week-ends** et durant les mois de **juillet et août**. Pour certains moniteurs, le Ru de Chaley représente un **enjeu fort** puisque l'essentiel de leur activité économique repose sur ce site. Quelques groupes de clubs ou d'amateurs individuels le parcourent également chaque année, principalement en fin de printemps et début d'été.

ENJEUX & RECOMMANDATIONS

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la gestion des espaces naturels sensibles du Département de l'Ain.

La présente charte est le résultat d'un travail de concertation entre les moniteurs de canyonisme (fédéraux et professionnels), les syndicats professionnels, la commune de Chaley, la Communauté de Communes de la plaine de l'Ain et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

Elle a pour objectif de concilier la pratique du canyonisme et la qualité biologique du cours d'eau dans un esprit d'échange et de respect des riverains et des différents usagers, en cherchant un juste partage des lieux.

Elle constitue un engagement moral en complémentarité du cadre réglementaire s'appliquant au site et à la pratique, et aux chartes fédérales et professionnelles en vigueur.

Afin d'assurer une **utilisation durable et respectueuse du Ru de Chaley, acceptable et soutenable par tous et pour tous**, il a été décidé entre les parties signataires de s'engager sur les éléments clés suivants :

- **Respecter le site de pratique et les réglementations locales.**
- **Favoriser les passages à la file indienne et suivre les recommandations de balisage pour ne pas endommager l'ensemble du linéaire du cours d'eau.**
- **Sensibiliser le public à l'environnement et à l'impact de l'activité canyonisme.**
- **Contribuer à l'amélioration des connaissances de la phénologie des salamandres dans le Ru en prenant part à la réalisation d'inventaires participatifs.**
- **Être particulièrement attentif aux conséquences induites par la fréquentation, pour l'environnement lui-même, mais aussi dans l'équilibre des relations et le partage de l'espace avec les autres usagers, au risque de mettre en péril l'accès au site.**
- **Alerter systématiquement le gestionnaire du site de pratique en cas de problème rencontré (contact direct ou alerte via la plateforme Suricate).**

TPOLOGIE DU CANYON

Altitude de départ : 600 m

Longueur : 700 m

Dénivelé : 150 m

Temps de descente : 1 h

COTATION ET DIFFICULTÉ

Caractère vertical : 2

Caractère Aquatique : 3

Engagement et envergure : 1

Longueur de corde :

20 m (min. de corde en simple)

Accès depuis le village de Chaley :

- pas de navette,
- 20 min d'approche,
- retour 5 min.



Groupe de canyoniste franchissant une tufière.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les canyonistes sont encouragés à respecter et à faire respecter les réglementations en vigueur pour assurer la pérennité de la pratique dans le Ru :

- l'arrêté préfectoral du 15 mai 2012 portant réglementation du canyoning sur le Ruisseau de la Gorge appelé aussi Ru de Chaley,
- l'arrêté municipal du 24 juin 2024 portant la réglementation du canyoning,
- l'arrêté municipal du 20 juin 2024 portant sur une tenue correcte exigée,
- le site Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation « Milieux remarquables du bas-Bugey ».



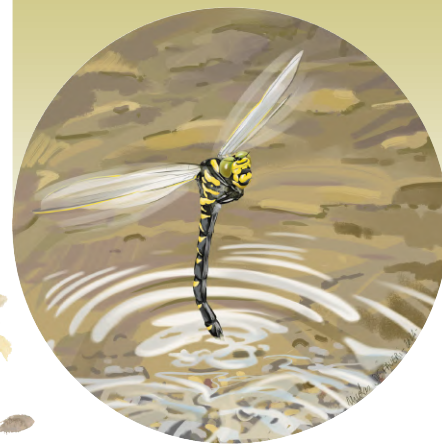
N. de Faverri

Salamandre tachetée

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Ce cours d'eau encaissé, situé dans un Espace Naturel Sensible présente une biodiversité caractéristique parfois fragile, en particulier :

- Des formations de tuf, habitat d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000.
- La présence de Salamandre tachetée, principalement en amont du barrage. Le Ru représente un enjeu local très fort étant un site de reproduction pour cette espèce.
- Les suintements affluents au Ru abritent une espèce de libellule à fort enjeu : le Cordulegastre bidenté.



Codulégastre bidenté

ORGANISATION DE LA PRATIQUE

De manière générale, il est recommandé :

- d'observer un **comportement courtois et diplomate avec les autres usagers** (promeneurs, élus locaux, habitants, baigneurs, pêcheurs, propriétaires...)
- de **contribuer à la concertation locale** entre professionnels mais aussi entre acteurs et usagers du Ru et de ses abords
- d'**adhérer aux protocoles de régulation de la fréquentation** sur les parkings et dans le Ru.

STATIONNEMENT

- Le parking dédié aux moniteurs (professionnels et fédéraux) se situe en face du camping, à côté de l'aire de jeux. Il peut accueillir environ 5 voitures. Si l'espace est complet, il est possible de se garer au niveau du plan d'eau, en rive gauche de l'Albarine.
- Le stationnement des clients et du public en général doit se faire sur le parking devant l'immeuble situé à l'entrée de la commune.



Parking clients & visiteurs

VESTIAIRES

Il est nécessaire de se changer dans les vestiaires situés à côté de l'aire de jeux, en face du camping. Il y a deux espaces distincts qui peuvent être utilisés par groupe de sortie ou par genre (hommes/femmes). Ce vestiaire est démonté en dehors de la saison autorisée par arrêté préfectoral de la pratique du canyoning.



Vestiaire

COMITÉ DE GESTION

Un comité de suivi piloté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, réunissant les différents acteurs qui parcourent régulièrement le Ru de Chaley, a été créé. Il se réunit chaque année pour analyser la saison écoulée. Le comité de gestion émet des avis sur les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de pratique et de protection du milieu, ainsi que pour toute modification de la charte.



Réunion du Comité de gestion

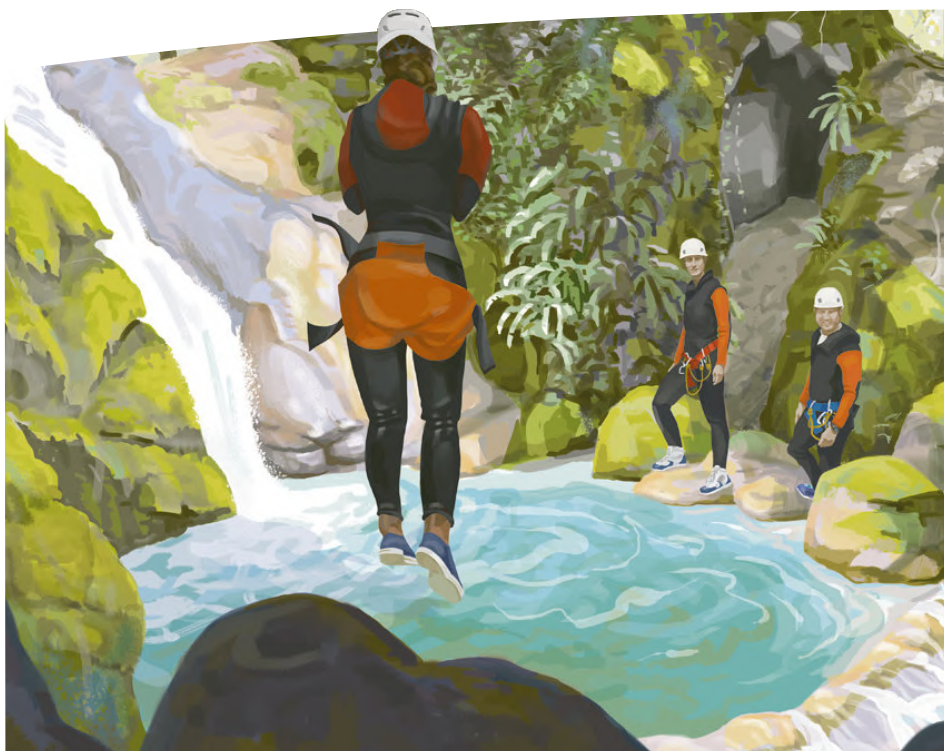


Les signataires relaieront les éléments clés de cette charte sur les médias suivants, relevant chacun de leur ressort :

- les sites internet dédiés au canyoning, (clubs locaux, descente-canyon.com, des Offices de Tourisme promoteurs de l'activité...),
- les sites internet des associations de pêche,
- les documents touristiques (OT, Ain Tourisme...),
- les panneaux d'information aux parkings du village de Chaley.

Les signataires de la présente charte ne peuvent répondre que de leurs agissements ou de ceux de leurs membres, les autres pratiquants du Canyon sont invités à se conformer aux dispositions de ladite charte.

Fait à _____, le _____



CHARTÉ DE BONNES PRATIQUES DU CANYONISME DANS LE RU DE CHALEY

CONTACTS

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

Cécile VERSPIEREN
Chargée de missions
cecile.verspieren@cen-rhonealpes.fr

Département de l'Ain

Robin CATTET
Chargé de mission sports et activités de pleine nature
robin.cattet@ain.fr

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Véronique CLERC
Chargée de développement et de promotion touristique
v.clerc@cc-plainedelain.fr

Commune de Chaley

mairie@chaley.fr

Conception et mise en forme : CEN Rhône-Alpes
Illustrations : Nicolas De Faveri - Cartes : Lydie Renard
Photos : L. Renard, C. Verspieren